

A compter du lundi 20 Juillet, le port du masque est obligatoire dans tous les lieux clos recevant du public. Cette décision a été prise par notre gouvernement et fera l'objet d'un nouveau décret.

Nous soutenons cette mesure car elle s'inspire d'une logique préventive et non d'une situation d'urgence telle que nous avons pu le vivre au mois de Mars.

C'est pourquoi, l'accès à nos surfaces commerciales, salles d'exposition et magasins libre-service, nécessite le port du masque obligatoire.

Cette mesure s'applique à nos clients ainsi qu'à nos collaborateurs.

Par ailleurs, les gestes barrières que nous garantissons depuis le début de cette crise sanitaire sont maintenus.

Nous savons pertinemment que le COVID 19 est toujours présent. Ces mesures doivent nous permettre de limiter la propagation d'un virus qui menace non seulement les vies des plus vulnérables mais aussi menace très sérieusement notre économie.

A chacun d'entre nous d'être responsable et respecter ses règles sanitaires.

Novasanit prendra à nouveau toutes les précautions pour vous protéger ainsi que tous vos proches.

Merci de votre compréhension